

Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 janvier 2023

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Nadège FILHON, Sabrina GIRAULT, Florence GERMON

Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Wilfried GUIGNARD, Régis LACROIX, Loïc MOREAU, Marc BALABAUD

Absents excusés : Stéphanie GIRE, Marie-France DUPONT, Mélissa TOUCHARD, Bertrand BOUCHER, Christèle SENECHAUD, Nathalie REMEAU, Éric ROBIN, Michel LEDOS, Maxime LAMBERT.

Procurations : Michel LEDOS à Marjorie DUPÉ ; Mélissa TOUCHARD à Nadège FILHON ; Christelle SENECHAUD à Alain FONTANAUD ; Stéphanie GIRE à Michel ARNAUD ; Eric ROBIN à Florence GERMON

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 00 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du 9 janvier 2023, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1- Approbation compte rendu Conseil Municipal du 12 décembre 2022
- 2- Validation des travaux et du plan de financement de l'aménagement du local des Ligouriens
- 3- Questions diverses

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents

2- Validation des travaux et du plan de financement de l'aménagement du local des Ligouriens

Mr Le Maire présente les éléments de la future salle des aînés qui sera réalisée dans un local situé rue de la Charre.

Le projet a déjà été présenté au Président de l'association des Ligouriens.

L'objectif principal de ce projet est donc de réhabiliter la grange située rue de La Charre à Saint Sauveur d'Aunis afin de la proposer en foyer rural des aînés et lieu culturel.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		81014.29	52.51
Sous-total autofinancement		81014.29	
DETR		46282.41	30%
Fonds de concours		26978	17.48%
Sous-total subventions publiques*		73260.41	
Sous-total HT		154274.7	100%

*dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet et obtenir les financements possibles.

3- Questions diverses

Mr Le Maire évoque l'organisation des vœux qui auront lieu le lendemain au Centre Rencontre. Il fait également un point sur le bulletin municipal qui sera distribuer à partir de la 2^{ème} quinzaine de janvier.

Marc Balabaud évoque la réunion pour l'organisation du carnaval qui aura lieu le 8 avril dans Saint Sauveur.

Nadège Filhon fait part de certaines remontées lors de fortes pluies au niveau de la rue de Ligoure (éclaboussures) et du Chemin de Gâtinelle qui mène à l'école.

20 h La séance est levée

Marjorie DUPÉ

